

# Ticket modérateur

Le **ticket modérateur** est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de votre patient une fois que l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) a remboursé sa part de la base de remboursement (BRSS). Le ticket modérateur est à régler par le patient ou par sa mutuelle (ou C2S) le cas échéant.

---

Revision #1

Created 2024-11-03 19:40:14 UTC by Antoine

Updated 2024-11-03 19:41:17 UTC by Antoine